

Le pin maritime dans la plaine du Roussillon (Pyrénées-Orientales)

par Bruno MARITON

***Dans la plaine du Roussillon,
dans le département
des Pyrénées-Orientales, le CRPF
et la Coopérative ont saisi
l'opportunité, d'une part
de l'existence d'une filière
emballage, et d'autre part
de la présence de friches agricoles
pour offrir un débouché à
des plantations de pin maritime.
Des conditions écologique
et économique favorables étaient
ici réunies pour permettre
aux propriétaires de valoriser
leurs terres.***

Situation économique existante

Dans la plaine du Roussillon, on compte aujourd'hui quatre unités de fabrication d'éléments d'emballage pour des caisses à fruits (il en existait beaucoup plus autrefois), l'ensemble de ces unités consomme 7 000 m³ de bois de pin maritime par an, de mai à septembre (du peuplier est utilisé en complément).

Les billons utilisés nécessitent une longueur qui soit un multiple de 60 cm, avec une longueur minimum de départ de 2,4 m. Les billes arrivent en grande longueur par grumiers aux usines. Le diamètre doit, lui, être compris entre 25 et 80 cm.

Le bois doit être sain et sans nœuds. Il est issu souvent de la bille de pied lors des dernières coupes d'éclaircie, ou de la coupe définitive à 40-60 ans. Les billons sont déroulés à l'usine.

Les principaux fournisseurs des unités de déroulage sont les coopératives et les exploitants forestiers des Landes, suivant un contrat d'approvisionnement annuel.

Le prix rendu usine en 2004 était de 88 euros le m³, sachant que le transport représente une part importante du prix.

Contexte agricole et forestier

A partir des années 1988 et jusqu'en 1995, 15 000 ha de vignes ont été arrachées dans la plaine du Roussillon (suscité par la mise en place de la prime à l'arrachage).

Ce sont souvent des terrains appartenant à des agriculteurs âgés qui ont des parcelles de petites tailles, avec aucune perspective de reprise familiale. Cependant quelques grosses unités (de plusieurs ha) ont été également touchées.



10 000 ha sont replantés ou convertis, mais on compte encore 5 000 à 8 000 ha de friches restantes, et une nouvelle déprise est attendue.

Dans ce cadre-là, le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon et la Coopérative COFOPYR entreprennent une démarche d'information et de conseil auprès des propriétaires, afin que des plantations de pin maritime puissent être réalisées. Des journées d'informations ont regroupé parfois jusqu'à 100 personnes, parallèlement des stages de formation en collaboration avec la Chambre d'agriculture ont été mis en place.

Ces travaux ont bénéficié d'aides publiques (Europe, Etat, Région) et ont permis, pour les propriétaires, une diminution des impôts fonciers et des charges de la MSA (Mutuelle sociale agricole).

Les premières plantations de pins maritimes sont faites dès 1989.

En 2004, on compte environ 300 ha plantés. Les projets concernent des parcelles de 10 à 40 ha, et ont reçu une aide de 80% du montant total du coût. Par ailleurs, des plantations sur de petites parcelles ont également eu lieu, mais sans aucune aide.

Pourquoi avoir choisi le pin maritime ?

C'est avant tout une essence rustique, bien adaptée aux sols de la plaine du Roussillon ; elle a une croissance rapide ; c'est une essence de production sur terrain plat et surtout, il existe une filière économique locale qui propose des débouchés. Parfois en mélange avec le pin maritime, du pin pignon et du cèdre ont été introduits.

Les caractéristiques des plantations sont les suivantes :

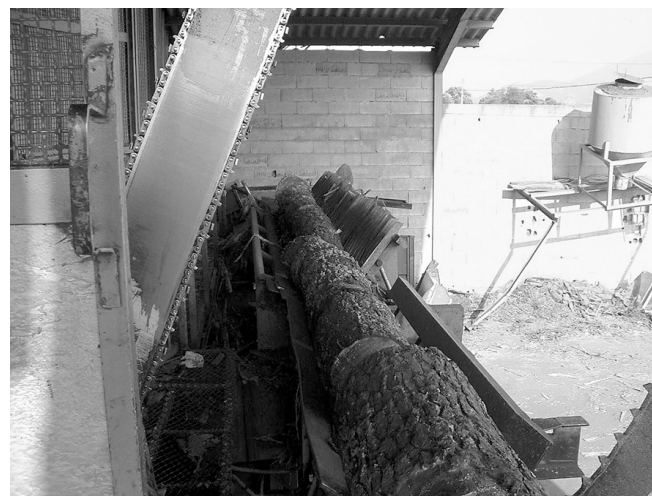
- utilisation de plants en godet de 400 cm³ en 1 ou 2 ans,
- provenance : Corse et verger à graine (Landes),
- densité : 800 à 1100 plants / ha,

Des enjeux sont à prendre en compte avant la plantation, il s'agit des documents d'urbanisme, des questions de paysage et de voisinage, des risques naturels...

Photos 1, 2 et 3 :

L'industrie de l'emballage offre, dans la plaine du Roussillon, un débouché au bois de pin maritime. Ici, usine à Céret.

Photos CRPF



Photos 4, 5, 6 et 7 (ci-dessus) :

Pour l'emballage et le déroulage, le bois doit présenter certaines caractéristiques : contraintes de diamètre et de longueur des billes, bois sains et sans nœuds...

Photo 8 (ci-contre) :

Les friches de la plaine du Roussillon, consécutives entre autres, à l'arrachage des vignes, ont été l'occasion pour les propriétaires de réaliser des plantations de pin maritime.

Photos CRPF





Les principales difficultés rencontrées sont d'origines sanitaire et culturale :

- on constate une présence importante de la pyrale (risque de casse par coups de vent),
- les chenilles processionnaires sont également présentes, et ont été traitées parfois par certains propriétaires.

D'autres difficultés sont inhérentes à cette nouvelle sylviculture de plaine et tiennent à l'écoulement des petits bois, une solution pourrait être envisagée dans le cadre du plan bois-énergie afin d'alimenter les chaudières à plaquettes forestières de la zone de Perpignan (Chambre d'agriculture, lycées...), une étude est actuellement en cours.

Perspectives

Après maintenant près de quinze ans de plantations, le CRPF vient de lancer un travail auprès des propriétaires de ces plantations. Il s'agit de réaliser un diagnostic et de mettre en œuvre les opérations sylvicoles adaptées. Pour le diagnostic :

- au niveau forestier, sur chaque plantation : âge, densité, hauteur, croissance, volume à l'hectare...
- au niveau phytosanitaire : présence de la pyrale (nombre d'arbres touchés, attaque récente ou ancienne...).

Pour les opérations sylvicoles, il faut prendre en compte :

- l'enjeu de Défense des forêts contre l'incendie (notamment en évitant de laisser des rémanents) ; application de l'arrêté préfectoral permanent,
- l'enjeu paysager,
- la problématique de l'écoulement des petits bois.

Enfin, il faut pouvoir établir un programme d'actions pluriannuelles et collectif, tout en animant et sensibilisant les propriétaires à se regrouper pour réaliser ces travaux et mobiliser des aides.

L'objectif est d'avoir, à terme, un plan de gestion collectif pour cette filière pin maritime de la plaine du Roussillon.

B.M.

Photos 9 et 10 :

Plantations de pin maritime d'une quinzaine d'années. Les provenances utilisées sont corses et landaises.

Photos CRPF